

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice: 13

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt et un, le **vingt-cinq octobre**, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2021

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, LEBLANC,
MM BOURDEAU, SEBERT, GRENIER, FAUGERE, DELSOL, SOULIVET,
SICAUD, DUBANT

Absente/excusee : Mme PLAITANT

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

COMPTE RENDU

Madame le Maire, après avoir remercié les personnes présentes, demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal de la séance du 04 octobre 2021. Sans observation de leur part, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande par ailleurs, de rajouter à l'ordre du jour :

- ❖ Autorisation d'engagement de travaux à la garderie
Le conseil donne son accord.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE TRAVAUX A LA GARDERIE

Afin de mettre en conformité la garderie scolaire, anciennement une salle associative, le Conseil municipal décide de réaliser des travaux d'aménagement. Pour cela, un dossier de régularisation doit être déposé au service instructeur de l'urbanisme. En effet, cette salle devient un ERP, établissement recevant du public.

La mairie doit donc confier le dossier à un architecte. Le choix s'est orienté vers « ZARUBA Architectes » pour un montant de 2 664,00 € TTC.

Plusieurs devis ont été demandés pour effectuer ces travaux, dont des travaux de rénovation d'accessibilité des toilettes, d'isolation et d'électricité.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : PROJET D'ÉLABORATION

Madame le Maire expose que la loi n°2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation de Plan Communaux de Sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Cette loi, par son chapitre II – protection générale de la population – article 13, rend obligatoire, pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, approuvé depuis deux ans ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Le décret n°2005 – 1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1, que le Plan Communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

Le Plan Communal de Sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Le PCS comprend :

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- Le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- L'organisation assurant la protection et le soutien de la population...

Il peut être complété par :

- L'organisation du poste de commandement communal mis en place par le Maire ;
- Les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux ;
- La désignation de la personne chargée des questions de sécurité civile ;
- L'inventaire des moyens propres de la commune, ou des personnes privées ;
- Les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles ;
- Les modalités d'exercice permettant de tester le Plan Communal de Sauvegarde ;
- Le recensement des dispositions déjà prises en matière de sécurité civile ;
- Les modalités de prise en compte des personnes bénévoles ;
- Les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale.

Madame le Maire propose l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et autorise Madame le Maire, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

TOPONYMES

Madame le Maire présente l'étude de La Poste concernant la nouvelle dénomination et numérotation de la commune. L'ancien conseil municipal avait opté pour la numérotation au mètre linéaire.

TABLEAU DES NOUVEAUX NOMS DE RUES

N°	Nouvelle Appellation	Catégorie	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés		Ancienne appellation		Observations
			Début de voie	Fin de voie	Ancien nom	Ancien Numéro	
1	Rue du Bourg	VC	Limite Saint Seurin-de-Cursac	Carrefour de la mairie	De Jeantisserme à Valette	VC 2	
2	Place René Raboutet	VC	Carrefour de la mairie	Carrefour de la mairie			
3	Rue de l'Eglise	RD	Carrefour de la mairie	Limite Saint Paul	RD	RD 135 E2	
4	Rue des Sables	VC	Rue de Bergeron	RD 135 E2	Du lotissement Les Sables	VC 301	Desservant Résidence Les Sables
5	Rue de Bergeron	VC	Carrefour de la mairie	Limite Rue de la Croix et Route de Montplan	De Jeantisserme à Valette	VC 2	Virage compris
6	Rue de l'école	RD	Carrefour de la mairie	Carrefour de la Croix	RD	RD 135 E2	
7	Rue de Jeantisserme	VC	RD N°937 de Bel Air au Pontet par Blaye	Rue du Bourg	De Jeantisserme	VC 1	Traverse la RD N°252 de Blaye à Bussac
8	Route de Fombrion	RD	Limite Saint Seurin-de-Cursac	Carrefour Château BAFFORT	RD de Blaye à Bussac	RD 252	
9	Route des Châteaux	RD	Limite Saint Seurin-de-Cursac	Limite Fours	RD de Bel Air au Pontet par Blaye	RD 937	
10	Route de Baffort	RD	RD N°937 de Bel Air au Pontet par Blaye	Carrefour Route de Fombrion et Rue de Cazaumorin	RD	RD 135 E2	
11	Rue de la Croix	VC	RD N°135 E2	Route de Montplan	De la Croix à Biraud	VC 3	
12	Rue du Noyer	VC	Rue de la Croix	Rue des Roseaux			
13	Rue des Roseaux	VC	RD N°252 de Blaye à Bussac	Place des Roseaux	De Bergeron	VC 201	Usine TECHNI Béton
14	Résidence Bergeron	VC	Rue de la Croix	Rue de la Croix	Du lotissement Bergeron		
15	Rue de Perrin	VC	Rue de Bergeron	Limite Saint-Paul	De Perrin	VC 4	
16	Route de Valette	VC	Rue de Bergeron	Limite Saint Paul	De Jeantisserme à Valette	VC 2	
17	Route de Montplan	VC	Limite Rue de la Croix et Rue de Bergeron	RD N°252 de Blaye à Bussac	De la Croix à Biraud	VC 3	
18	Résidence Les Vignes	VC	RD N°252 de Blaye à Bussac	RD N°252 de Blaye à Bussac	Du lotissement Les Vignes		
19	Route de Cazaumorin	RD	Carrefour Château BAFFORT	Limite Rue du Sentier et Rue de la Cafourche	RD de Blaye à Bussac	RD 252	
20	Rue des Terres Jaunes	VC	Route de Boyer	RD N°252 de Blaye à Bussac	De Cazeaumorin aux Gorces	VC 5	
21	Route de Boyer	VC	RD N°937 de Bel Air au Pontet par Blaye	Carrefour Rue de Lavoie et Rue du Grand Bois	De Boyer	VC 6	

22	Impasse de la Gigoterie	VC	Rue de Lavoie				
23	Chemin des Boimes	VC	Rue de Lavoie	Rue du Grand Bois	De Lavoie	VC 7	Non goudronnée - Chemin
24	Rue de Lavoie	VC	Carrefour Route de Boyer et Rue du Grand Bois	Limite Fours	De Cazeaumorin aux Gorces	VC 5	
25	Route du Rivalat	RD	Limite Fours	RD N°252 de Blaye à Bussac	RD	RD 135 E2	
26	Route du Pigeon Blanc	VC	Chemin de la Bergerie	Chemin des Boimes	Des Boïmes	VC 8	Non goudronnée
27	Chemin de la Bergerie	VC	Limite Fours	Limite Fours	Des Gorces à la Bretonnière		
28	Route des Gorces	VC	Chemin de la Bergerie	Limite Cartelègue	Des Gorces à la Bretonnière	VC 9	
29	Route de Bordeaux	RD	RD N°137 de Bordeaux à Saint-Malo	RD N°137 de Bordeaux à Saint-Malo	RD de Bordeaux à Saint-Malo	RD 137	
30	Route du Grand Bois	VC	Carrefour Route de Boyer et Rue de Lavoie	RD N°137 de Bordeaux à Saint-Malo	De la Maison Neuve	VC 10	
31	Rue du Sentier	VC	Rue du Grand Bois	Carrefour Rue de Cazaumorin et Rue de la Cafourche	Chemin Rural		
32	Route de la Cafourche	RD	Carrefour Rue du Sentier et Rue de Cazaumorin	RD N°137 de Bordeaux à Saint-Malo	RD de Blaye à Bussac	RD 252	
33	Impasse des Gréziens	Chemin rural	RD N°252 de Blaye à Bussac	RD N°252 de Blaye à Bussac			
34	Route de Saint Aulaye	VC	RD N°252 de Blaye à Bussac	Route du Grand Bois	De Saint-Aulaye	VC 101	
35	Rue de Biraud	VC	Route de Montplan	Rue de Biraud	De Bergeron Est	VC 203	
36	Rue de la Fontaine	VC	Route de Valette	RD N°252 de Blaye à Bussac	De Valette à Biraud	VC 102	Comprend VC 202
37	Route de Ricadet	RD	RD N°137 de Bordeaux à Saint-Malo	RD N°137 de Bordeaux à Saint-Malo	RD de Bordeaux à Saint-Malo	RD 137	
A	Chemin de l'Hirondelle	Chemin Rural	RD N°937 de Bel Air au Pontet par Blaye		Chemin rural		
B	Chemin de Cailleteau	Chemin Rural	Rue de la Croix	Rue de Bergeron	Chemin rural		
C	Chemin des Rousseaux	Chemin Rural	RD N°137 de Bordeaux à Saint-Malo	Limite Cartelègue	Chemin rural		
E	Chemin de la Fosse aux Loups	Chemin Rural	Chemin des Boimes	Rue du Grand Bois	Chemin rural		
G	Chemin de Pigeon blanc	Chemin Rural	Route de Pigeon Blanc		Chemin rural		

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **ADOpte** à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la nouvelle dénomination et numérotation des rues.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Conseil Municipal** : Mme le Maire informe les conseillers de la réception de la lettre de démission du conseil municipal de Mme KLEBANOWSKI Chantal.
- ❖ **SIAEP** : Afin d'établir la programmation des travaux, le Syndicat des Eaux du Blayais nous a envoyé un tableau de recensement des travaux pour 2022. La commune a renvoyé ce tableau dûment complété :

LOCALISATION TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX ENVISAGÉS	OBSERVATIONS
RD 252 de Cazaumorin à La Cafourche	Renforcement du réseau	1 ^{ère} partie de la RD 252 réalisés en 2020

- ❖ **Société de chasse** : M. et Mme CAUWET ont adressé une lettre concernant des plombs de chasse reçus dans leur jardin. La société de chasse de Mazion a répondu à cette plainte.
- ❖ **Banque alimentaire** : Le CIAS organise une collecte pour la banque alimentaire les 26, 27 et 28 novembre 2021 au Super U et au ALDI de St Ciers sur Gironde, et à l'Intermarché d'Etauliers. M. SEBERT se propose pour le samedi 27 novembre 2021 dans l'après-midi.
- ❖ **Panneaux d'affichage** : M. GRENIER demande pourquoi la pose de panneaux lumineux a été annulée (compte-rendu du 04 octobre 2021). Ce projet a effectivement été annulé en 2021, et sera réexaminé que si les priorités le permettent.
- ❖ **Vitesse RD252** : M. GRENIER fait référence au courrier de réponse du Centre Routier Départemental concernant la vitesse excessive sur la RD 252. Il demande si la mairie pourrait solliciter à nouveau le CRD afin de trouver une solution. Mme le Maire propose d'établir une pétition des riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Prochain conseil municipal : 08 novembre 2021